

PLR



Les Libéraux-Radicaux Jura

Parlement jurassien

Parti Libéral Radical Jurassien

Question écrite N°

2796

Retrouver facilement le propriétaire d'un véhicule mal parké ?

Simplicité et moins d'administration

Il existe de nombreuses situations où des véhicules mal parkés posent des problèmes de sécurité ou des gênes, soit à des organisateurs de manifestations, soit à des propriétaires de places de parc privées ou alors d'autres usagers. Les personnes qui subissent ces gênes ne souhaitent généralement pas dénoncer de telles situations, mais plutôt de pouvoir contacter rapidement le propriétaire du véhicule fautif.

Si les dispositions relatives aux registres des immatriculations sont régies par une réglementation fédérale, force est de constater qu'il n'existe pas d'unité dans les diverses applications cantonales. Si de nombreux cantons autorisent l'accès aux registres via des applications pour téléphones portables ou tablettes, le Jura n'offre pas cette possibilité. Pour connaître le propriétaire d'un véhicule immatriculé dans le Jura, la personne lésée ou gênée doit s'adresser à la police cantonale, ce qui engendre du travail bien inutile pour celle-ci.

Dix-sept cantons permettent une consultation en ligne, dont huit gratuitement, et neuf au moyen d'un SMS surtaxé. Cette dernière procédure semble intéressante, car elle permettrait de limiter l'accès aux seules personnes qui ont un réel besoin urgent de cette information. Le paiement pourrait financer les éventuels frais informatiques, avec en prime le non dérangement des services de police.

Le Gouvernement est-il prêt à mettre en place une telle possibilité de consultation en ligne via des applications de téléphonie mobile déjà existantes en Suisse ?

Delémont, le 23 mars 2016

Pour le Groupe PLRJ,

Gabriel Voirol